

Municipalité de Frontenac

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Mardi 4 février 2025 se tenait à 19h30, dans la grande salle communautaire de l'hôtel de ville, la séance ordinaire de février 2025. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Sonya Provost
Mme Mélanie Martineau	M. Andy Maheux
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

2025-025 Proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adoptée.

2025-026 Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 14 janvier 2025 soient acceptées.

Adoptée.

2025-027 Proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 130 893.18\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2025-02.

Adoptée.

Mme Sonya Provost, conseillère, arrive au conseil.

2025-028 Attendu que la Municipalité de Frontenac doit fixer en début d'année, les intérêts sur les comptes passés dus;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que des frais d'intérêts de 1.00% par mois, soit 12% par année, soient chargés sur les comptes passés dus à la Municipalité de Frontenac pour l'année 2025.

Adoptée.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le directeur général et greffier-trésorier a présenté la liste des personnes endettées envers la municipalité et l'a déposée au conseil municipal.

Municipalité de Frontenac

Celui-ci a demandé à ce qu'un dernier avis soit envoyé aux contribuables n'ayant pas encore payé leurs comptes de taxes municipales.

2025-029

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation du Sud des Appalaches doit présenter et faire approuver son budget par la Municipalité de Frontenac;

Attendu que ledit budget 2025 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation du Sud des Appalaches soit adopté tel que proposé par la Société d'Habitation du Québec;

Que la Municipalité de Frontenac verse à l'Office Municipal d'Habitation du Sud des Appalaches sa quote-part pour l'année 2025, soit 343\$.

Adoptée.

2025-030

Attendu que conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Frontenac, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier avisera les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

Attendu que certains contribuables n'ont pas encore acquitté entièrement leurs taxes municipales 2023;

Attendu que si le paiement des sommes dues de 2023 n'est pas reçu avant le 19 mars 2025, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Qu'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal du Québec, la Municipalité de Frontenac mandate M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier pour transmettre à la MRC du Granit, en vente pour taxes les propriétés des contribuables qui n'ont pas acquitté leurs taxes municipales 2023, ceci à compter du 19 mars 2025.

Adoptée.

2025-031

Attendu que M. Michel Hamel, archiviste, est passé faire l'archivage des documents à la municipalité au mois de janvier;

Attendu qu'il est nécessaire de détruire certains documents dont l'archiviste a fait une liste;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la destruction des documents telle que préparée par l'archiviste, M. Michel Hamel.

Adoptée.

2025-032

Attendu que le congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec a lieu à Québec du 18 au 20 juin 2025;

Municipalité de Frontenac

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les frais d'inscription seront payés par la municipalité et les frais de transport, repas et séjour seront remboursés à M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, lors de sa participation au congrès de l'ADMQ à Québec du 18 au 20 juin 2025.

Adoptée.

2025-033

Attendu que la municipalité doit remplacer l'ordinateur principal servant de serveur ainsi que celui utilisé par la bibliothèque, étant donné que ceux-ci datent de plusieurs années et ne sont plus à jour;

Attendu qu'un prix a été demandé à Soutien informatique SR Martin pour l'achat des 2 ordinateurs;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète de Soutien Informatique SR Martin, 2 ordinateurs, l'un pour le serveur du bureau municipal et l'autre pour la bibliothèque, pour un montant d'environ 3 500\$.

Adoptée.

2025-034

Attendu que la Municipalité de Frontenac participera cette année encore au programme des *Cadets de la Sûreté du Québec*;

Attendu qu'il est nécessaire de nommer deux personnes ressources;

Attendu que la municipalité doit faire parvenir la liste des lieux, services et attentes de la municipalité concernant les cadets;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac nomme M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Mme Julie Paré, responsable de la bibliothèque et des loisirs, personnes ressources dans le cadre du programme des *Cadets de la Sûreté du Québec*;

Que la Municipalité de Frontenac fasse parvenir aux responsables du programme, la liste des lieux, services et attentes de la municipalité concernant les cadets;

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer les frais de 3 200\$ pour adhérer au programme des *Cadets de la Sûreté du Québec*;

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer l'entente.

Adoptée.

2025-035

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire renouveler son permis d'exploitation d'un banc de sable et de gravier dans le 4^{ième} Rang;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources de renouveler le permis d'exploitation No BNE 0007708

Municipalité de Frontenac

concernant un banc de sable et de gravier dans le 4^{ième} Rang de Frontenac, et qu'un montant de 354\$ soit payé pour le renouvellement de ce permis.

Adoptée.

2025-036

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 73 883\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023-2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée.

2025-037

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit faire le renouvellement de l'immatriculation de ses véhicules durant le mois de mars;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier adjoint à effectuer toutes les transactions obligatoires et à signer tous les documents nécessaires, dans le but d'obtenir les certificats exigés par la Loi et pour effectuer toutes les transactions auprès de la SAAQ dans le dossier n° 13436191 pour l'année 2025.

Adoptée.

2025-038

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Municipalité de Frontenac

Que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la résolution 2025-012 soit abrogée.

Adoptée.

Municipalité de Frontenac



Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2024-2028

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1230025

N° de version : 1

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2024-2028

Population selon le décret de la population pour l'année 2024	1 839
Investissements autonomes à réaliser pour la durée du programme	113 318 \$
Enveloppe d'aide financière de base	895 882 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	895 882 \$
Total des investissements à réaliser	1 009 200 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	117 469 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	117 469 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	7 500 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	7 500 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Municipalité de Frontenac



Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2024-2028

N° de dossier : 1230025

N° de version : 1

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTMD

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	124 969 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	124 969 \$

Municipalité de Frontenac



Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2024-2028

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1230025

N° de version : 1

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires	124 969 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	895 882 \$
Surplus/Déficits	(770 913 \$)

Suivi des travaux

Exercice financier	Coûts des travaux prioritaires	Coûts à combler	Coûts totaux
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
2025-2026	124 969 \$	0 \$	124 969 \$
2026-2027	0 \$	0 \$	0 \$
2027-2028	0 \$	0 \$	0 \$
2028-2029	0 \$	0 \$	0 \$
Total	124 969 \$	0 \$	124 969 \$

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de Travaux
N° de dossier : 1230025

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029				
1	Remplacement système de communication eau potable et eaux usées	3050 3e Rang, Frontenac G6B2S1	0 \$	117 469 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	117 469 \$	Remplacer des systèmes de communication pour améliorer la collecte de données de distribution et améliorer le système de communication des alarmes lorsqu'un problème survient.
Sous-totaux par type											
Distribution de leau potable			0 \$	117 469 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	117 469 \$	
Total			0 \$	117 469 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	117 469 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029				
2	Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures	2430 Rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	0 \$	7 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		7 500 \$	Ce projet inclut également les eaux usées et les chaussées.
Sous-totaux par type											
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable			0 \$	7 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		7 500 \$	
Total			0 \$	7 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		7 500 \$	



Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1230025

N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3



Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1230025

N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH



Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1230025

N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Voirie locale (MTMD)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 – MTMD

Municipalité de Frontenac

2025-039

Attendu que la Municipalité de Frontenac a prévu à son budget 2025 différents travaux et achats et qu'elle souhaite procéder à des appels d'offres sur invitation pour :

- **l'achat d'une génératrice d'urgence pour l'hôtel de ville et le garage** : La Municipalité de Frontenac désire changer sa génératrice d'urgence actuelle par une génératrice au propane qui fournirait l'hôtel de ville et le garage municipal.
- **la construction d'une dalle de béton pour le parc de planches à roulettes** : Dans le cadre du projet de réaménagement des installations sportives, la Municipalité de Frontenac désire installer une dalle de béton à l'arrière de l'hôtel de ville qui permettra d'accueillir le parc de planches à roulettes ainsi que des escaliers en béton pour le terrain de baseball.
- **la rénovation des bureaux administratifs** : La Municipalité de Frontenac désire effectuer des rénovations des bureaux administratifs (plancher, peinture, etc.).
- **le scellement de fissures** : La Municipalité de Frontenac souhaite effectuer des travaux de scellement de fissures sur diverses rues et routes de la municipalité à l'été 2025 pour prolonger la durée de vie de l'asphalte.
- **l'achat et l'installation de lumières au parc riverain Sachs-Mercier** : La Municipalité de Frontenac souhaite installer des lampadaires à la descente de bateaux au parc riverain Sachs-Mercier.

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac procède à des appels d'offres sur invitation pour les projets suivants :

- l'achat d'une génératrice d'urgence pour l'hôtel de ville et le garage
- la construction d'une dalle de béton pour le parc de planches à roulettes
- la rénovation des bureaux administratifs
- le scellement de fissures
- l'achat et l'installation de lumières au parc riverain Sachs-Mercier

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder aux différents appels d'offres sur invitation.

Adoptée

2025-040

Attendu que la municipalité envisage la possibilité de procéder à un appel d'intérêts afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins pour l'achat d'un module de jeux pour enfants de 12 mois à 12 ans;

Attendu que la municipalité désire procéder par appel d'intérêts auprès de trois fournisseurs;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Municipalité de Frontenac

Que la Municipalité de Frontenac transmette à trois fournisseurs un appel d'intérêts pour l'achat d'un module de jeux pour enfants de 12 mois à 12 ans.

Adoptée.

2025-041

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frontenac reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Frontenac et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frontenac a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée.

2025-042

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments municipaux (hôtel de ville, garage municipal et centre multifonctionnel) dans le but d'identifier les mesures d'économie d'énergie à mettre en place pour réduire les émissions GES ainsi que les coûts d'exploitation du bâtiment;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à la compagnie JPM Consultants Inc. pour effectuer cette analyse;

Municipalité de Frontenac

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la compagnie JPM Consultants Inc. pour effectuer l'analyse de l'efficacité énergétique de ses bâtiments municipaux (hôtel de ville, garage municipal et centre multifonctionnel) dans le but d'identifier les mesures d'économie d'énergie à mettre en place pour réduire les émissions GES ainsi que les coûts d'exploitation du bâtiment, incluant la gestion de la demande de subvention pour le volet étude de faisabilité, pour un montant de 12 350\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur offre datée du 20 janvier 2025.

Adoptée.

2025-043

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite implanter une piste multifonctionnelle sur la Route 204 dans le secteur du village;

Attendu que ce projet est rendu à l'étape des plans et devis;

Attendu que cette étape doit être réalisée par une firme d'ingénierie;

Attendu que le Gouvernement du Canada a ouvert un programme de subvention afin de venir en aide aux municipalités dans des projets de transports actifs;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac dépose une demande au **fonds pour le transport actif** dans le but de pallier une partie des dépenses liées à la conception des plans et devis pour la piste multifonctionnelle sur la Route 204.

Adoptée.

2025-044

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de la compagnie Élite Construction RS Inc. le décompte progressif n° 2 au montant de 47 792.23\$ (incluant les taxes) relativement aux travaux de construction des bâtiments d'accueil et sanitaire à la plage du lac Aux Araignées;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de la compagnie Élite Construction RS Inc. le décompte progressif n° 3 au montant de 6 898.50\$ (incluant les taxes) relativement aux travaux de construction des bâtiments d'accueil et sanitaire à la plage du lac Aux Araignées;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à la compagnie Élite Construction RS Inc., le décompte progressif n° 2, relativement aux travaux de construction des bâtiments d'accueil et sanitaire à la plage du lac Aux Araignées, au montant de 47 792.23\$ (incluant les taxes), tel que recommandé par M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, selon le document reçu daté du 18 décembre 2024;

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à la compagnie Élite Construction RS Inc., le décompte progressif n° 3, relativement aux travaux de construction des bâtiments d'accueil et sanitaire à la plage du lac Aux Araignées, au montant de 6 898.50\$ (incluant les taxes), tel que recommandé par M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, selon le document reçu daté du 6 janvier 2025;

Municipalité de Frontenac

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier à signer les décomptes progressifs n° 2 et n° 3 ainsi que le certificat de réception provisoire des travaux.

Adoptée.

2025-045 Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière de la polyvalente Montignac pour l'album des finissants;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière de 50\$ à la polyvalente Montignac pour l'album des finissants.

Adoptée.

2025-046 Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande de la Société d'Aide au Développement de la Collectivité de la Région de Mégantic afin de renouveler notre partenariat pour le Défi Osentreprendre;

Il est proposé par Mme Sonya Provost;
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac souhaite renouveler son partenariat avec la Société d'Aide au Développement de la Collectivité de la Région de Mégantic pour son Défi Osentreprendre et accepte de verser une aide financière de 150\$.

Adoptée.

2025-047 Attendu que la Municipalité de Frontenac désire entreprendre les démarches pour effectuer la réfection du barrage du lac Aux Araignées;

Attendu que la municipalité souhaite procéder à un appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour retenir les services d'un entrepreneur pour procéder à la réalisation des travaux de réfection du barrage X0002483 du lac Aux Araignées;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac procède à un appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) dans le but de retenir un entrepreneur pour procéder à la réalisation des travaux de réfection du barrage X0002483 du lac Aux Araignées.

Adoptée.

2025-048

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 20 ans, **la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement**, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de **contribuer au soutien**

Municipalité de Frontenac

et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, **l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social**;

CONSIDÉRANT QUE **les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses** sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE **le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie**, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore **18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant** d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour **garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie**, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un **enjeu social** dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du **10 au 14 février 2025**, la 16^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, sous le thème « La persévérance fait toute la différence! ». Cette édition 2025 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les **Journées de la persévérance scolaire** se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité de Frontenac pour leur persévérance scolaire.

Municipalité de Frontenac

- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

Adoptée.

2025-049

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui du **Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)** dans le cadre du programme de subvention du Fonds du bassin versant de la MRC du Granit 2025;

Attendu que leur demande a pour but de réaliser la phase 2 du projet qui est de broser le portrait du lac Aux Araignées et de son bassin versant, et d'identifier par analyse cartographie les sites ayant potentiellement une haute valeur écologique ou étant un habitat potentiel pour les espèces à statut précaire des milieux humides et hydriques;

Attendu que le RAPPEL a aussi demandé une contribution financière à la municipalité afin de l'aider dans la réalisation de la phase 2 de leur projet;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac appuie les démarches de demande de subvention entreprises par le **Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)** dans le cadre du programme de subvention du Fonds du bassin versant de la MRC du Granit 2025.

Que la municipalité accorde au RAPPEL une aide financière de 750\$ pour la réalisation de la phase 2 de leur projet.

Adoptée.

Période de questions :

Des questions ont été posées concernant l'avancement de travaux pour les bâtiments à la plage du lac Aux Araignées ainsi que sur le dossier de la voie de contournement ferroviaire.

Autres sujets :

- Licence Infobite
- Politique sentier pédestre Estrie
- Piste multifonctionnelle
- Programme de remboursement partiel des produits hygiéniques
- Politique de remboursement partiel des frais de scolarité
- Voie de contournement ferroviaire
- Demande de subvention au fonds éolien
- Comité archéologique : plan de développement et appel d'offres
- Comité environnement et protection du lac : prochaine rencontre le 26 février 2025
- Comité loisirs : retour sur la journée plaisirs d'hiver, entrevues pour le SAE et camp de la relâche

Municipalité de Frontenac

2025-050

Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de février 2025 soient levées, 20h30.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Jean-Sébastien Roy, Directeur
Général et Greffier-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 4 février 2025, et ce, pour les résolutions 2025-027, 2025-029, 2025-032, 2025-033, 2025-034, 2025-035, 2025-037, 2025-042, 2025-044, 2025-045, 2025-046, 2025-047 et 2025-049.

Jean-Sébastien Roy, Directeur
Général et Greffier-Trésorier